



Finances – Economie – Emploi – Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Subventions budgets annexes Transports et Office de Tourisme Intercommunal

EXPOSE

Budget annexe transports

Par délibération en date du 9 décembre 2021, un budget annexe transports dédié à l'exercice de la compétence autorité organisatrice de la mobilité a été créé. Il retrace la comptabilité des missions de services réguliers de transport public de personnes avec le C'bus, de transports scolaires et de transport à la demande.

En application de l'article L.1221-3 du Code des Transports l'exécution des services de transport public de personnes réguliers et à la demande assurés en régie par une personne publique est réalisée sous le statut de service public industriel et commercial.

L'article L.2224-1 du CGCT pose le principe selon lequel les services publics industriels et commerciaux exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Toutefois, l'article L.2224-2 du CGCT permet de déroger au principe de l'équilibre notamment lorsque les exigences du service conduisent à imposer des règles particulières de fonctionnement : les principes de continuité du service public ou d'égalité des usagers peuvent entraîner des déficits prévisibles d'exploitation sauf à pratiquer des tarifs excessifs pour les usagers. Cette possibilité est confirmée par les articles L.1221-12 et L.1512-2 du Code des Transports.

Dans le cas présent, les tarifs appliqués aux usagers d'une part, et les dotations de compensation et participations aux frais de fonctionnement versés par la Région d'autre part, ne permettant pas de couvrir le coût du service, ce budget annexe pourra faire l'objet d'une contribution du budget principal.

Pour l'exercice 2025, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 310 000 €.

Budget Office de Tourisme Intercommunal

Par délibération en date du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un budget annexe Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'un Service Public Administratif.

Les budgets annexes des Services Publics Administratifs n'étant pas soumis à des règles d'équilibre particulières, la collectivité peut verser une subvention pour équilibrer ce budget.

Pour l'exercice 2025, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 200 000 €.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 9 décembre dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 310 000 € du Budget Principal au budget annexe Transports pour l'exercice 2025,
- d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 200 000 € du Budget Principal au budget annexe Office de Tourisme Intercommunal pour l'exercice 2025,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance


Lucie PAUL

Le Président


Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025

Conseil Communautaire du 18



Le Président,


Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le onze décembre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025



Le Président,

Alain HUNAUT